

GC'2026

L'IA : INGENIERIE AUGMENTEE AU SERVICE DU GENIE CIVIL

11 et 12 mars 2026 – SMABTP Paris

Contrat de réservation d'un emplacement à l'exposition technique

A retourner au secrétariat de l'AFGC, par e-mail **avant le 20 février 2026** :

afgc@afgc.asso.fr

Inscription

Raison sociale de la Société

Nom du signataire

Prénom.....

Adresse

.....

Code Postal Ville

Pays

Tél.

E-mail

Secteur d'activités

Responsable du stand

Portable

L'inscription aux Journées GC'2026 est gratuite pour le responsable du stand

Paielement

L'AFGC, organisateur de la manifestation, met à la disposition de l'exposant une table et deux chaises dans le hall dans lequel auront lieu les pauses-café, à proximité de l'Amphithéâtre, le mercredi 11 mars toute la journée et le jeudi 12 mars jusqu'à 16h00, pour un montant de **1560.00 € TTC** (TVA 20% incluse).

➤ Chèque à l'ordre de l'**AFGC**

➤ Virement au compte **AFGC** (hors éventuels frais bancaires) :

RIB : BNP PARIBAS 30004 00066 00010003793 67

BIC : BNPAFRPPMAS

En cas de paiement par virement bancaire, préciser la référence "**GC'2026**" et joindre au présent contrat une copie de l'ordre de virement.

Contrat de réservation établi en 2 exemplaires, dont un exemplaire doit être retourné signé au secrétariat de l'AFGC accompagné du règlement.

Pour l'Organisateur

Pour l'Exposant

ANNEXE

Installation de l'exposition

Les exposants pourront approvisionner matériels et documents et préparer l'emplacement qui leur est réservé **le mardi 10 mars à partir de 14h00** et **le mercredi 11 mars dès 7h00**. L'espace « Exposition Technique » devra être libéré le **jeudi 12 mars avant 16h00**.

Il est possible de se garer au parking public de l'Aquaboulevard. Sortie du périphérique la plus proche : Porte de Sèvres.

La livraison de matériels ou colis en amont à la SMABTP ne sera pas possible.

Prix de mise à disposition

Le prix de mise à disposition d'un emplacement est de **1560.00 € TTC** (TVA 20% incluse) pour la durée de la manifestation.

La participation à cette exposition technique ouvre droit à l'inscription gratuite aux journées GC'2026 pour une personne (accès à l'ensemble des conférences, textes complets des conférences, déjeuners, pauses café, soirée privée du 11 mars et éventuels transferts associés en car en soirée si lieu hors Paris intra muros - lieu en cours de recherche).

Règlement

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires.

Après les avoir revêtus de sa signature, l'Exposant devra retourner un de ces exemplaires à l'adresse e-mail suivante avant le 20 février 2026 : afgc@afgc.asso.fr accompagné du règlement.

Assurances

Les exposants sont tenus de prendre les assurances qui les couvrent en responsabilité civile et vis-à-vis des dégradations qui pourraient résulter de l'exposition de leur matériel et des vols éventuels.

Ils devront en outre se conformer aux obligations des règlements de sécurité de la SMABTP.

A titre d'information, il est précisé :

- Que l'AFGC a pris une assurance de responsabilité générale couvrant les risques liés à son rôle d'Organisateur de la manifestation.
- Que la SMABTP assure un gardiennage normal de ses locaux pendant ses heures d'ouverture.

Annulation

En cas d'annulation de la manifestation par l'Organisateur, il sera reversé à l'Exposant une somme égale à 100% du montant réglé.

En cas d'annulation par l'Exposant avant le 20 février 2026, une somme égale à 50% du montant réglé lui sera reversée.

En cas d'annulation par l'Exposant après le 20 février 2026, celui-ci ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.